



Communiqué
Diffusion immédiate

Journée mondiale sans tabac:

Avant, l'industrie du tabac participait à la contrebande; aujourd'hui, elle l'instrumentalise pour s'opposer aux mesures de contrôle du tabac

Montréal, le 28 mai 2015 – Chaque année, l'**Organisation mondiale de la Santé (OMS)** souligne la **Journée mondiale sans tabac (JMST)** le 31 mai. Cette année, le thème de cette journée est la contrebande du tabac, en vue de « *mettre fin au commerce illicite des produits du tabac* », d'« *illustrer la façon dont l'industrie du tabac a joué un rôle dans le commerce illicite des produits du tabac* » et de « *promouvoir la ratification du protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac* »¹.

Les groupes de santé reconnaissent la problématique de la contrebande et y travaillent depuis longtemps, en proposant de nombreuses mesures structurantes pour lutter contre celle-ci² — dont plusieurs ont été instaurées au **Québec**³. « *Nous savons qu'il est non seulement possible mais également nécessaire de lutter simultanément contre le tabagisme et la contrebande. Il est ridicule d'utiliser l'un comme prétexte pour ralentir le combat contre l'autre, or c'est précisément cette approche que prône l'industrie du tabac,* » explique **Dre Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

À l'occasion de cette **JMST**, la **Coalition** tient à souligner qu'au **Québec**, comme ailleurs dans le monde, l'industrie instrumentalise l'enjeu de la contrebande afin de refroidir la volonté politique antitabac et bloquer l'adoption de mesures efficaces de réduction du tabagisme. « *Peu importe la mesure, le cri d'alarme est toujours le même. Interdiction des étalages? Contrebande! Augmentation des taxes? Contrebande! Mises en garde de santé? Contrebande! Mais comme toutes les prédictions catastrophiques mises de l'avant par les cigarettiers au fil des ans – par exemple, la menace d'émeutes au travail suite à l'interdiction de fumer, celle de la fin des festivals suite à l'interdiction de la commandite et d'autres hypothèses aussi saugrenues – elles ne se matérialisent tout simplement pas.* »

En effet, aussitôt déposé le projet de loi de la **ministre déléguée à la Santé publique, madame Lucie Charlebois**, l'industrie s'est empressée à nouveau de brandir la menace de la contrebande pour s'opposer à l'interdiction du menthol⁴ (qui fait partie de l'interdiction de l'aromatisation contenue dans la législation). « *La supposée préoccupation des cigarettiers à l'égard de la contrebande est décidément suspecte,* » poursuit la **porte-parole**, « *notamment à la lumière de la culpabilité avouée des trois principaux fabricants au pays en lien avec leur implication dans la contrebande dans les années 90,* » soient **Imperial Tobacco, Rothmans, Benson & Hedges**⁵ et **JTI-Macdonald**⁶.

À cette époque, les cigarettiers utilisaient le phénomène de la contrebande pour faire pression sur les gouvernements afin qu'ils baissent les taxes sur le tabac. La baisse radicale des taxes qui en a été le résultat s'est faite aux grands dépens de la santé publique (des chercheurs de **Santé Canada** ont calculé que la décision

de baisser les taxes aurait provoqué 40 000 décès supplémentaires attribuables au tabagisme⁷). La décision des gouvernements était d'autant plus malavisée puisqu'en plus de faire augmenter le tabagisme, les baisses de taxes réduisent les revenus gouvernementaux sans pour autant être une méthode efficace de lutte à la contrebande⁸.

La sensibilisation des élus à l'égard de cette tactique et d'autres du genre est une des responsabilités de l'État découlant de la **Convention-cadre de l'OMS sur la lutte antitabac**⁹, un traité international qui lie aussi le **Québec**¹⁰. Plus précisément, les directives d'application concernant l'influence de l'industrie recommandent aux parties d'« *informer et éduquer tous les secteurs de l'État ... [des] stratégies et tactiques que cette dernière utilise pour s'ingérer dans l'élaboration et l'application des politiques de santé publique concernant la lutte antitabac* »¹¹.

« *L'industrie du tabac et ses alliés tentent sans relâche d'induire les décideurs politiques en erreur quant aux causes et aux solutions en lien avec le problème du tabagisme au Québec* », souligne **Dre Bois**. « *Il n'y a pas de doute qu'ils continueront à réciter le même laïus tout au long de l'été, lors de l'examen du projet de loi 44 par la Commission de la Santé et jusqu'à son adoption par l'Assemblée nationale. Nous espérons donc que l'ensemble des parlementaires seront conscientisés face aux véritables bénéficiaires de l'argument centré uniquement sur la contrebande, et prendront celui-ci avec un grain de sel... voire même avec la salière au complet!* »

Les détaillants et la contrebande

Des associations de détaillants (ou des groupes façades associés à ces derniers) ont participé à la contrebande pour appuyer la campagne de l'industrie des années 90, dont la **Coalition québécoise pour la justice en taxation du tabac** et le **Mouvement pour l'abolition des taxes réservées aux cigarettes (MATRAC)**. Ces groupes auraient planifié des ventes illégales un peu partout à travers la province et, ce, à partir des bureaux de l'**Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)** de concert avec le **Conseil canadien des fabricants des produits du tabac**^{12,13,14}.

Aujourd'hui et depuis sa fondation en 2006, c'est surtout l'**Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA)** – ou bien sa vitrine québécoise, l'**AQDA**, ou bien sa propre « coalition », la **Coalition nationale contre le tabac de contrebande** – qui ne cesse de miser sur la contrebande pour s'opposer aux taxes et aux mesures de contrôle du tabac (voir « [Qui est l'ACDA?](#) »¹⁵). Ce groupe entretient non seulement des liens étroits avec l'industrie du tabac mais, ironiquement, c'est nul autre que **Michel Gadbois**, l'actuel vice-président de l'**ACDA** (et vice-président de l'**AQDA**), qui était président de l'**ADA** au moment de la campagne de ventes illégales du **MATRAC**, qui opérait à même les bureaux de l'**ADA**.

Aujourd'hui, l'**AQDA** s'oppose sans surprise au **projet de loi 44** en invoquant de nouveau la menace de la contrebande¹⁶. « *La prohibition du menthol est un cadeau inespéré aux contrebandiers,* »¹⁷ a récemment déclaré **monsieur Gadbois** au nom de l'**AQDA** en réaction à son dépôt. Ce même argument a été fait par les chapitres de l'Ontario et des Maritimes de l'**ACDA**, mais n'a pas réussi à ébranler les députés de l'Ontario et de la **Nouvelle-Écosse** qui viennent d'adopter des lois interdisant l'aromatization, incluant le menthol.

Un épouvantail

Comme pour les autres scénarios catastrophiques évoqués par l'industrie face à chaque nouvelle mesure de contrôle du tabac, le supposé essor de la contrebande dû au **projet de loi 44** s'apparente à un épouvantail.

- Suite aux hausses de taxes et d'autres mesures comme l'interdiction des étalages, les prévisions alarmistes de l'**ACDA/AQDA** concernant la fermeture de dépanneurs (en lien avec la contrebande que provoqueraient ces mesures) ne se sont jamais concrétisées : selon ses propres rapports, le nombre de dépanneurs est en hausse depuis plusieurs années au **Québec**¹⁸.

- D'ailleurs, la hausse de taxes de novembre 2012 au **Québec** a été suivie non seulement d'une diminution d'environ 39 000 du nombre de fumeurs en un an¹⁹ et de revenus supplémentaires de 135 millions de dollars pour l'État²⁰, mais aussi... d'une légère diminution de la contrebande, qui est passée de 15 % à 14 % du marché²¹, baisse qui s'est maintenue depuis.
- L'industrie du tabac prédit l'augmentation de la contrebande dans les débats entourant l'emballage neutre²² partout où la mesure est considérée. En **Australie**, où la mesure existe depuis 2012, l'argument de la contrebande a été central à l'opposition des multinationales du tabac et de groupes qui en sont proches. Or, cette menace s'est avérée tout à fait vide à la suite de la mise en œuvre de la mesure — non seulement par la recherche, mais aussi par d'autres données probantes^{23,24}.
- Malgré cela, l'industrie australienne du tabac a commandité un rapport de la firme **KPMG**²⁵ afin de « prouver » que la contrebande aurait augmenté suite à la mise en œuvre de l'emballage neutre²⁶. Sans surprise, le rapport a été largement discrédité pour sa méthodologie douteuse²⁷, comme la plupart des études financées par l'industrie pour s'opposer aux mesures antitabac²⁸. (Le rapport lui-même fait état de ses limitations importantes.)
- Selon l'**OMS**, « *l'industrie du tabac soutient en secret et ouvertement le commerce illégal [de cigarettes] en alimentant le marché en produits et en travaillant pour bloquer la mise en œuvre de mesures globales de contrôle du tabac, cela en essayant de faire croire aux gouvernements que toute nouvelle mesure législative, telles que les mises en garde de santé à base d'images et les augmentations de taxes, mènera à plus de commerce illicite.* »²⁹

Protocole international sur la contrebande

Le **Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac** est un nouveau traité de l'**OMS** qui vise à éliminer toute forme de commerce illicite des produits du tabac en exigeant des Parties du traité l'instauration de mesures de contrôles efficaces couvrant la chaîne complète de la logistique en lien avec la fabrication, la distribution et la vente des produits du tabac, ainsi qu'une coopération internationale à ce sujet³⁰.

Le **Protocole** mise sur des mesures structurantes pour enrayer le commerce illicite, soit la façon la plus économique, efficace et durable de lutter contre ce phénomène. « *Le Protocole est un outil important pour la lutte globale contre la contrebande de tabac. Le Canada devrait le signer sans plus tarder,* » explique **Dre Bois**.

Le commerce illicite, de par le monde, est étroitement lié aux grands cigarettiers. « *Si les fabricants canadiens se tiennent actuellement loin des activités de contrebande, c'est parce qu'ils ont été pris la main dans le sac par le passé, ont dû plaider coupables et payer d'importantes amendes,* » ajoute **Dre Bois**. Mais il est bien documenté qu'ailleurs dans le monde, l'implication des fabricants dans la contrebande se poursuit. C'est pourquoi la majorité des cigarettes illicites dans le monde sont des marques 'légales' qui proviennent des usines des multinationales — et non des cigarettes de contrefaçon^{31,32}. C'est aussi pourquoi la communauté internationale de la lutte contre le tabac considère les contre-propositions des fabricants, basées sur leur propre système de traçabilité, extrêmement douteuses³³.

Marché de la contrebande au Québec

Au **Québec**, la contrebande accaparait autrefois environ le tiers du marché (aux environs de 2008-09) mais depuis, le marché illicite a progressivement diminué, se situant aujourd'hui à 14 %³⁴ et, ce, en dépit de trois hausses de taxes et de la mise en œuvre de plusieurs nouvelles mesures de contrôle du tabac (interdiction des étalages en 2008, interdiction de certains produits aromatisés en 2010, nouvelles mises en garde en 2011). Les **ministères du Revenu, des Finances et de la Sécurité publique** ont tous contribué à ce succès en favorisant l'implantation d'une série de programmes et de mesures structurantes³⁵, dont plusieurs qui s'apprêtent à être repris par l'**Ontario**³⁶.

La contrebande et les jeunes

L'industrie et ses alliés disent se préoccuper de la santé des jeunes, d'où leur insistance à prioriser la lutte à la contrebande avant toute autre mesure antitabac (« *de plus en plus de jeunes commencent à fumer en se procurant du tabac de contrebande* » d'affirmer **Michel Rouillard** de la **Coalition nationale contre le tabac de contrebande**, une initiative de l'**ACDA**³⁷). Pourtant, les cigarettes de contrebande ne sont pas la voie habituelle d'initiation au tabagisme : la grande majorité des jeunes préfèrent les marques de cigarettes légales³⁸, et cela est encore plus vrai pour les produits de tabac aromatisés (petits cigares, shisha) qui sont aussi populaires chez les jeunes que les cigarettes³⁹.

« *En fait, le quart des jeunes fumeurs disent acheter eux-mêmes leurs cigarettes dans un commerce comme source principale d'approvisionnement, et 15 % des dépanneurs continuent de vendre illégalement du tabac aux mineurs selon le ministère,* » ajoute **Dre Bois**. La vente de tabac aux mineurs est interdite depuis 1994⁴⁰, mais bon an mal an un pourcentage substantiel de détaillants continue de vendre du tabac aux mineurs⁴¹. En 2013, 23 % des jeunes répondaient que leur mode d'approvisionnement principal était « acheter moi-même » et dans ce groupe, 43 % disaient qu'ils ne se font « jamais » demander leur âge lors d'un achat et 53 % disaient ne « jamais » s'être fait refuser la vente⁴².

Faits saillants sur le tabac

- **Le tabagisme est une épidémie mondiale qui tue près de 6 millions de personnes par année**, dont plus de 600 000 non-fumeurs (exposés à la fumée secondaire). Au rythme actuel, plus de 8 millions de personnes pourraient en mourir chaque année d'ici 2030⁴³.
- **Le tabac est la première cause de décès évitables**⁴⁴. Au Québec, il cause 10 400 décès chaque année⁴⁵. Il est estimé que le tabac tue plus du double de gens que le VIH/SIDA, les dépendances à l'héroïne et la cocaïne, l'alcool, les accidents de la route, les homicides et les suicides réunis⁴⁶.
- **La dépendance à la nicotine est aussi puissante que celle causée par l'héroïne**⁴⁷. La plupart des fumeurs regrettent d'avoir commencé⁴⁸ et veulent arrêter mais n'y parviennent pas⁴⁹.
- **Le tabac tue près de la moitié de ses consommateurs**⁵⁰ et un fumeur voit son **espérance de vie réduite de 15 ans en moyenne**⁵¹.
- **Le taux de tabagisme au Québec a connu une baisse statistiquement significative entre 2012 et 2013**, passant de 23,8 à 21,4 %⁵². Cette baisse suit la hausse de la taxe provinciale sur le tabac de novembre 2012 et survient suite à **un taux globalement inchangé entre 2006 et 2012**.
- **20 % des élèves de la 3^e à la 5^e année du secondaire au Québec ont utilisé un produit du tabac au cours des 30 derniers jours** (cigarettes, petits cigares, tabac sans fumée, etc.); ce sont **12 % qui ont fumé la cigarette**⁵³.
- **L'âge moyen d'initiation au tabagisme** chez les jeunes du secondaire **est de 13,3 ans**⁵⁴.
- **Chaque année, plus de 12 000 élèves du secondaire s'initient au tabagisme** (cigarettes seulement)⁵⁵, soit une moyenne de 235 fumeurs débutants par semaine. (La grande majorité des jeunes consomment des produits légaux, et non de la contrebande⁵⁶.)
- **Au total, près de 50 000 élèves au Québec ont récemment consommé des produits du tabac** (cigarettes ou cigares, dans le dernier mois)⁵⁷.

- 30 -

Entrevues : D^{re} Geneviève Bois, porte-parole, CQCT, 514-598-5533; 514-602-2508 (cell.).

Références : http://cqct.qc.ca/Communiques_docs/2015/PRSS_15_05_28_JourneeMondialeSansTabac_Contrebande_REF.pdf

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent: prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.